

Compte Rendu

Conseil Municipal du 07 Août 2019

SÉANCE DU 07/08/2019]

L'an deux mille dix-neuf, le 7 Août, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Apinac, se sont réunis à 20H30 à la salle du Conseil Municipal « Mairie 42550 APINAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 31/07/2019, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Pierre CARRE, Michel BOURGIN, René SUCHET, Roger VIGNAL, Stéphane BARRALLON, Michelle FAURE, Roger BOYER, Alcide CROS, Jeannine SUCHET Séverine JASSERAND

Absente excusée : Perrine ACHARD.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un/e Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Séverine JASSERAND** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1 - : Approbation du compte rendu du 05/07//2019.

Le compte rendu du conseil municipal du 05/07/2019 est approuvé à l'unanimité.

2 – Tarifs cases de columbarium :

La commune va posséder un columbarium hors sol composé de 9 cases. Chaque case peut contenir 2 urnes de 22cm.

Ces cases vont pouvoir être concédées et Mr Le Maire propose le barème suivant:

Durée de la concession renouvelable	15 ans	30 ans	50 ans
Tarifs	300€	500€	800€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve cette proposition par :

Contre : 0

Pour : 10

Abstention : 0

3 – Approbation du règlement du columbarium et du jardin du souvenir:

Pour la bonne organisation du columbarium et du jardin du souvenir, il est nécessaire d'établir un règlement qui définisse les modalités de concession, les droits et devoirs de chacun et les règles à respecter dans cet espace. M. le Maire présente le règlement et propose au conseil de l'approuver.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve cette proposition par :

Contre : 0

Pour : 10

Abstention : 0

4 - : Révision des tarifs de concession du cimetière:

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de revoir les tarifs de concession du cimetière car les précédents datent du 24/09/2010.

Dimension: 1mx2, 5m

Durée de la concession renouvelable		30 ans	50 ans
Tarifs €/M2		150	200

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve cette proposition par :

Contre : 0

Pour : 10

Abstention : 0

5 - : Approbation du nouveau règlement de la salle des fêtes :

Lors de la location de la salle des fêtes, la mairie ne peut pas demander un chèque de caution car nous n'avons pas de régie pour l'encaisser et le restituer. Monsieur le Maire propose comme cela se pratique déjà dans certaines communes, de remplacer le chèque de caution par une attestation d'emploi ou de retraite permettant au percepteur de recouvrer le montant des dégâts pouvant être occasionnés par le locataire de la salle s'il ne veut pas en régler la réparation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve cette proposition par :

Contre : 0

Pour : 7

Abstention : 3

6 - : Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (PayFip). :

Les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif Pay Fip de la direction générale des finances publiques.

Ce système remplace le paiement Tipi à partir du 01/09/2019. C'est une offre qui propose le paiement par CB ou le prélèvement SEPA et se sont les usagers qui choisissent librement sans frais. La DGFip prend en charge les frais de fonctionnement relatifs aux gestionnaires de la CB et de rejet de prélèvement. Le commissionnement lié à l'utilisation de la CB incombe aux collectivités adhérentes suivant le tarif en vigueur dans le service public local.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le principe de ce mode de paiement et de signer la convention d'adhésion PayFip titre et PayFip régie et tous les documents nécessaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve cette proposition par :

Contre : 0

Pour : 10

Abstention : 0

7 - : Convention d'adhésion de la commune d'Apinac au service commun de l'administration du droit des sols (ADS) .:

Mr le Maire présente la nouvelle convention avec Loire Forez qui devient payante suivant le barème suivant, propose de l'approuver mais en précisant que la commune d'Apinac conservera le traitement des CUa qui ne nécessitent pas d'être traités par des spécialistes du droit des sols et qui ne seront pas facturés par LFA.

- Permis de construire (PC) = 138€
- Permis modification ou aménagement = 1.2PC

- Autorisation de Travaux = 1 PC
- Permis de démolition = 0.8PC
- Division Parcellaire = 0.7PC
- Certificat d'urbanisme = 0.4PC
- CUa = 0.2PC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la signature de cette convention et le traitement des CUa par la commune par :

Contre : 0

Pour : 10

Abstention : 0

8 - : Répartition du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) entre l'EPCI et ses communes : Répartition dite de « droit commun » :

Conformément aux orientations fixées par le parlement en 2011 et la loi de finances initiale de 2012, le parlement a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal appelé FPIC. C'est un prélèvement d'une partie de certaines intercommunalités et communes pour la reverser aux intercommunalités et communes moins favorisées. Le Conseil municipal doit se prononcer sur la répartition entre l'EPCI et les communes membres suivant trois modes de répartition : droit commun ; majorité des 2/3 ; dérogatoire libre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de conserver la répartition dite "de droit commun" par :

Contre : 0

Pour : 10

Abstention : 0

9 - : Adhésion contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8/02/2019 la commune a mandaté le CDG Loire afin de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu des dispositions légales et réglementaires.

Le CDG Loire fera la coordination entre la commune et le courtier avec une participation aux frais réglés par celle-ci en prélevant une somme forfaitaire de 2,5% de la moyenne des 3 derniers montants de cotisation versés sans excéder 2% mensuel par agent assuré.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au contrat de groupe à compter du 01/01/2020 pour une durée de 4 ans, avec les risques garantis pour les agents permanents immatriculés à la CRNACL, d'accepter l'assistance du CDG Loire durant cette période et la participation aux frais de gestion prévue et l'autorise à signer les certificats d'adhésion en résultant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve cette proposition par :

Contre : 0

Pour : 10

Abstention : 0

10 - : Subvention Apy'Storic Team (café croissant) pour le dimanche 22 septembre 2019 :

La course de côte de Cacharat se déroulera le dimanche 22 septembre 2019. Traditionnellement la mairie offre un café croissant d'accueil aux participants. Mr Le Maire propose au conseil de renouveler cette offre cette année.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve cette proposition par :

Contre : 0

Pour : 10

Abstention : 0

11 - : Questions diverses :

- Point sur le tour de France : bonne organisation, beaucoup de camping-cars et un nombreux public.
- La première tranche des fenêtres et de la porte d'entrée de l'ERA est terminée.
- Les barrières du jardin public sont posées.
- La peinture de l'ancienne bascule est terminée
- Il est prévu d'installer une boîte à livres vers le jardin public, le devis des travaux est de 300€.
- Une borne incendie est installée au Breuil.
- En prévision, l'installation d'un robinet de pompage incendie au Crozet et à Fontry.
- Rue du Château : réunion le 03/09/19 avec Loire Forez, le syndicat des eaux et les personnes qui ont monté le dossier, afin de planifier les travaux.
- Arbre à Cannes fait une soirée sur « Les Paysans » à 20h30 à la salle des fêtes.
- Salle des échos : lors des chargements et déchargements des matériels stockés les véhicules ont endommagés la rampe d'accès PMR, la solution serait de fabriquer 2 chariots pour transporter les charges vers un accès plus propice au chargement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H00.

La secrétaire de séance :

Séverine JASSERAND

Le Maire : Pierre CARRÉ

